



CONTACTS

Certaines activités sont exclues du dispositif,
pour vérifier l'éligibilité de votre projet
contactez la Communauté de Communes de la Région de Rambervillers.



La Région de
Rambervillers

Communauté
de communes

Communauté de Communes de la Région de Rambervillers
Maison du Territoire | Quartier Richard
59 Bis Avenue du 11 Novembre
88700 Rambervillers

Service de développement économique
03 29 29 42 06 | deveco@2c2r.fr

Vos aides



Installation des nouveaux commerçants

- **Aide aux** loyers commerciaux pendant 2 ans



La Région de
Rambervillers

Communauté
de communes

OUVERTS

Pour qui ?

Nouvelle implantation commerciale ou artisanale sous réserve d'éligibilité.

Où ?

L'ensemble du territoire de la Communauté de Communes de la Région de Rambervillers.

La Région de
Rambervillers
Communauté de communes



Combien ?

300 € / mois maximum

1^{ère} année

50 % loyer
hors taxes et hors charges

200 € / mois maximum

2^{ème} année

30 % loyer
hors taxes et hors charges

Ma demande en 7 étapes

- 1 Envoyez une demande d'aide au loyer commercial au Président de la Communauté de Communes à deveco@2c2r.fr.
- 2 Après validation de votre projet, vous recevrez un dossier de demande de subvention à compléter.
- 3 Envoyez votre dossier et les pièces demandées par email à deveco@2c2r.fr. Un accusé de réception vous sera envoyé.
- 4 Le dossier est soumis à la Commission d'Attribution.
- 5 Une réponse vous sera envoyée.
- 6 En cas d'avis favorable, une **Convention d'Attribution** sera signée après validation des autorisations nécessaires.
- 7 L'aide est versée **trimestriellement** après réception des quittances de loyers.

